



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 55776

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de plus en plus difficile des aides à domicile. Le maintien des personnes âgées de plus en plus dépendantes à domicile est préconisé mais il faut mettre les moyens qui permettront de répondre à cette nouvelle exigence, notamment en professionnalisant le secteur de l'aide à domicile. Or, pour le montant, les aides à domicile. Or, pour le moment, les aides à domicile sont confrontées à de nombreux problèmes telles la précarité professionnelle ou la faiblesse des rémunérations, bloquées depuis près de onze ans au niveau du SMIC. Ces rémunérations sont donc peu attractives et ne prennent pas en compte les nombreux frais de déplacements entraînant inévitablement des difficultés de recrutement dans ce secteur. De plus, les financements accordés aux associations n'intègrent ni l'évolution du SMIC, ni le coût des 35 heures. La formation demeure insuffisante notamment en gérontologie et la formation continue est inexistante ou mal assurée. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de professionnaliser cette filière de l'aide à domicile et pour permettre de faciliter le maintien à domicile des personnes de plus en plus âgées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55776

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7265